



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



*Modèle de pièce justificative pour la demande d'agrément  
Mon Accompagnateur Rénov' au titre de l'article L. 232-3 du code de l'énergie*

## **Systeme qualite et controle interne de la structure candidate a l'agrément Mon Accompagnateur Rénov'**



Raison sociale ou dénomination de la structure : .....

En application du 2° du III de l'article R.232-4 du code de l'énergie, le candidat à l'agrément Mon Accompagnateur Rénov' au titre de l'article L. 232-3 du code de l'énergie est tenu au respect d'une stricte neutralité, à performance égale, vis-à-vis des équipements, solutions technologiques et scénarios de travaux proposés ainsi qu'une stricte neutralité, à qualité égale, vis-à-vis des entreprises de travaux proposées.

À cette fin, en application du 7° de l'annexe V de l'arrêté du 21 décembre 2022 modifié relatif à la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat, le candidat à l'agrément Mon Accompagnateur Rénov' précité doit mettre en place un système qualité et contrôle interne pour démontrer le respect de cette stricte neutralité vis-à-vis des entreprises et des technologies recommandées.

### **Démonstration du respect de la condition de stricte neutralité vis-à-vis des équipements, solutions technologiques et scénarios de travaux proposés ainsi que des entreprises de travaux proposés**

**Description des risques d'atteinte à la neutralité dans le cadre de l'activité de la structure  
candidate**

**Système qualité et contrôle interne mis en place et mesures prises pour assurer le respect de la condition de stricte neutralité**

**Type de contrôle interne mis en place pour assurer pour assurer le respect de la condition de stricte neutralité**

**Récurrence du contrôle qualité interne**

**Responsable du contrôle qualité interne**